

Bugeat, le 1er janvier 2022,

NOTE D'INFORMATION

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze a arrêté les tarifs applicables à l'E.H.P.A.D. de BUGÉAT pour l'année 2022 concernant la section tarifaire hébergement et dépendance.

A compter du 1^{er} janvier 2022, le prix de journée s'élève à :

Le tarif Hébergement :	Chambre simple :	46.78 €
	Chambre « confort » :	50.78 €

Le tarif Dépendance :	GIR 5-6 :	5.05 €
	GIR 3-4 :	11.91 €
	GIR 1-2 :	18.77 €

Le coût moyen dépendance pour les résidents de moins de 60 ans est fixé à 16.38 €

L'APA en établissement prend en charge la différence entre le tarif dépendance correspondant au GIR du résident et le tarif dépendance GIR 5-6.

Tarif chambre simple : 51,83 € (46.78 € + 5.05 €) par jour

Mensuel = 51,83 € x 30 = 1 554.90 €

Tarif chambre « confort » : 55,83 € (50.78 € + 5.05 €) par jour

Mensuel = 55,83 € x 30 = 1 674.90 €

L'établissement est habilité à l'aide sociale et conventionné APL.

Une caution de 1 403.40 € (pour une chambre simple) ou de 1 523.40 € (pour une chambre confort) remboursée en fin de séjour, est demandée à l'admission sauf pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

La directrice,

Latifa ASSAL